L'abaya à l'école

«En Suisse, on ne cherche pas à invisibiliser le religieux»

Alors que la France a décidé d'interdire le port des abayas dans les écoles, la Suisse semble préservée par cette mode identitaire. Analyse d'une experte.

Anne-Sylvie Sprenger Protestinfo

Tandis que le Ministère français de l'éducation a décidé d'interdire les abayas dans les lieux de formation, appelant ainsi à «faire bloc» face aux «atteintes à la laïcité», la Suisse semble épargnée par le phénomène. La sociologue Mallory Schneuwly Purdie, maître assistante au Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg, nous livre ses explica-

Pourquoi ne rencontre-t-on pas cette problématique en

En France, cette thématique est lue sous un angle laïc, comme une «atteinte à la laïcité». Or, la Suisse entretient un rapport complètement différent à la laïcité. Même Genève et Neuchâtel, qui ont pourtant des Constitutions cantonales laïques, sont bien loin de la manière dont le religieux est perçu en France, et ce même si Genève a une loi sur la laïcité. En Suisse, on ne cherche pas à invisibiliser complètement le religieux dans l'espace public. De fait, on ne met pas la même charge émotionnelle derrière telle ou telle tenue.

Le voile est comparativement très peu présent en Suisse. Comment l'expli-

Peut-être parce qu'on n'en a pas fait une affaire d'État! Nous n'appliquons pas les mêmes critères en matière de laïcité, mais un principe de neutralité confessionnelle de l'État strict: le personnel de l'État, dont les enseignants, se doivent d'être confessionnellement neutres, et cela justement pour permettre aux utilisateurs de l'État d'entretenir des confessions religieuses. La liberté de conscience et de croyance est un droit fondamental, garanti par la Constitution suisse et les Constitutions cantonales.

Cette liberté religieuse signifie-t-elle pour autant le droit de la montrer?

En Suisse, les utilisateurs de l'État ont le droit de montrer leur appartenance religieuse, et ce dans le respect des autres confessions. En 2015, le Tribunal fédéral a statué sur le droit des jeunes filles à être voilée à l'école. L'arrêté précise néanmoins que ce droit pourrait être restreint si le comportement de la jeune fille devenait contraire à la liberté religieuse d'autres élèves. Par exemple, si elle mettait la pression sur les autres filles musulmanes pour qu'elles adoptent aussi le voile ou traite les filles qui portent des «En Suisse, nous n'avons pas la même histoire coloniale ni la même histoire migratoire.»



Mallory Schneuwly Purdie, maître assistante au Centre

suisse islam et société de l'Université de Fribourg

jupes ou des décolletés de «bonbons souillés» ou autre. Dans ce cas, sa liberté d'être voilée pourrait lui être limitée. Mais sur le principe, en Suisse, on accepte la visibilité des identités religieuses. On est moins crispé qu'en France sur la question.

Le port de ces abayas serait donc une réaction à l'interdiction du voile?

On peut le voir ainsi, mais certainement pas pour toutes les filles qui portent une abaya. Il ne faudrait pas oublier le côté pratique de cet habit quand vous voulez respecter le code de la pudeur de votre religion. Vous pouvez être habillée dessous comme vous voulez. Être confortable en jogging, en short ou même sexy dans une robe moulante. Vous pouvez aussi être habillée sans style, c'est égal. Mais quand vous sortez, vous enfilez votre abaya et vous êtes conforme. Il ne faut

pas juste voir le côté revendicateur: «T'as voulu m'enlever mon voile à l'école, je vais t'amener mon abaya!»

Chez certaines jeunes filles, ce sentiment existe pour-

Peut-être bien que pour certaines c'est le cas. Parce qu'elles se sentent effectivement discriminées et non respectés dans leur identité religieuse.

Relève-t-on aussi des différences entre l'islam de

Suisse et l'islam de France? En France, l'écrasante majorité des musulmans, s'ils sont aujourd'hui Français, ont des origines algérienne ou marocaine. La construction de l'islam en Suisse est complètement différente, car c'est un islam beaucoup plus divers. En Suisse, nous n'avons pas la même histoire coloniale ni la même histoire migratoire. La France a un islam majoritairement maghrébin et arabe, alors que chez nous, on a majoritairement un islam sunnite, avant tout balkanique, qui se divise entre un islam albanophone et un islam bosniaque, à son tour pluriel. Et nous avons aussi un islam des communautés turques et un islam arabophone, qui vient majoritairement du Maghreb et du Moyen-Orient. En Suisse, il n'y a donc pas de prédominance d'un islam sur les autres.

Cela expliquerait-il également ce rapport différent aux manifestations vestiCela a évidemment aussi un impact. Dans les pays du Maghreb en général, l'islam est religion d'État. Alors que le Kosovo et l'Albanie connaissent une conception de la laïcité proche de celle en vigueur en Suisse. Il faut aussi arrêter de renvoyer tout le temps les musulmans à leur pays d'origine! En France, on parle de la 4e ou 5e génération. À travers ces vêtements, ces jeunes filles manifestent peutêtre aussi un ras-le-bol par rapport aux discriminations dont elles sont victimes, comme les garçons, en tant que descendants d'immigrés, musulmans, arabes, habitants de zones d'éducation prioritaire (ZEP). Ils essaient alors de se réinventer, voire se réaffirmer, dans une identité qui ne leur est pas régulièrement refusée.

Ces discriminations sont-

elles moins fortes en Suisse? En Suisse, on a de vrais programmes d'intégration, et nous n'avons pas non plus la même histoire coloniale ni la même histoire migratoire. Nous n'avons pas non plus les mêmes problèmes financiers. Car ces crispations identitaires ressortent davantage en situations de crise. Or, la France est aujourd'hui en crise dans ses institutions. Et ce type de positionnement très antigouvernement, anti-identité nationale, on l'a beaucoup moins ici. On a connu un peu cette décrédibilisation de nos institutions pendant la crise sanitaire, mais c'est retombé. Tandis qu'en France, c'est un mal qui ronge.

rons de

Morges ont

embarqué

Vaudoise»

pour rendre

aux autori-

Thonon les

Servagnin

offerts par

Bourgogne

de 600 ans.

Marie de

il y a plus

MOESCHING

plants de

tés de

dans «La

Nyon appelle les artisans à s'unir et à construire des locaux

Soutien économique

La Ville met à disposition une parcelle à un groupement d'artisans qui souhaiterait bâtir un bâtiment proposant des loyers attractifs.

Les artisans peinent à trouver des locaux? Qu'ils les construisent! La Ville de Nyon lance un appel aux candidatures pour la réalisation d'un bâtiment qui leur serait dédié. Elle compte sur des acteurs locaux qui se regrouperont en coopérative ou association. La Commune mettra à disposition les 6340 m² du terrain sous la forme d'un droit de superficie.

Le modèle est original. Si Nyon s'inspire de ce qui se fait dans le domaine du logement - terrains mis à disposition de coopératives -, ce principe est encore rarement appliqué à des locaux commerciaux. À Carouge, l'association Arcoop est un des rares cas connus et regroupe 70 artisans. Elle gère un grand bâtiment devenu un centre d'activités secondaires avec un pan culturel.

«C'est un réel défi. Nous verrons bien le résultat.»

Lionel Thorens, délégué économique à la Ville de Nyon

«Notre objectif est de mesurer l'intérêt des principaux concernés, note Lionel Thorens, délégué économique de la Ville. Nous sommes certains qu'ils cherchent des surfaces, mais sont-ils en capacité d'endosser une telle démarche? C'est un réel défi. Nous verrons bien le résultat que ça donnera.»

Les groupements d'artisans qui candidateront ont jusqu'au 24 novembre pour présenter un concept définissant la typologie du bâtiment et des locataires. Une sélection sera effectuée sur les dossiers reçus. Les candidats encore en course auront ensuite jusqu'au mois de mars pour affiner leur proiet. La Ville les soutiendra dans cette démarche en leur mettant à disposition une somme de 3000 fr. pour engager des frais auprès d'un architecte ou autre spécialiste utile. Le lauréat pourra ensuite construire son bâtiment au mieux en 2027. L'entreprise qui loue à la Commune la halle existante quittera les lieux le 31 décembre 2026 au plus tard.

En mettant à la disposition des artisans une de ses parcelles, la Municipalité entend soutenir le tissu artisanal local tout en «favorisant le dynamisme économique sur son territoire». Ce moyen d'agir doit permettre d'offrir des surfaces à des prix attractifs. L'ambition est aussi de fédérer des acteurs qui pourraient en tirer des bénéfices en mutualisant des espaces et des outils, tout en générant une saine émulation.

Soutenir le tissu artisanal

La réalisation du bâtiment marquera la fin d'une longue saga. La parcelle était la propriété pendant de longues années d'une famille de ferrailleurs qui avait un respect tout relatif des lois. Le Canton avait fini par évacuer elle-même les centaines de carcasses de voitures entassées sur le site. La Ville avait ensuite racheté le terrain pour quelque 3,3 millions de francs en 2016. Raphaël Ebinger

Roi du vignoble morgien, le Servagnin retrouve son bercail thononais

Terroir vaudois Offert il v a 600 ans

par Marie de Bourgogne, le cépage a été rendu à son fief d'origine lors d'une traversée du Léman pleine de symboles.

Au moment de lancer leur anniversaire en 2020, les promoteurs des 600 ans du Servagnin - le cépage roi du vignoble morgien - n'imaginaient pas que le thème retenu de l'Odyssée allait se révéler plus vrai que nature.

Covid-19 oblige, il a fallu en effet trois ans pour rallier Thonon, ce vendredi, afin de «rendre» à la Haute-Savoie les plants de ce vieux pinot noir offerts en 1420 par Marie de Bourgogne, reconnaissante de l'accueil reçu à Saint-Prex alors que la peste faisait rage chez elle et qu'elle avait trouvé refuge dans le village lacustre pour donner naissance à sa fille.

Emmenée par l'œnologue Raoul Cruchon et renforcée par la conseille nationale Jacqueline de Quattro, la délégation morgienne a embarqué dans la fameuse Vaudoise pour traverser le Léman et faire de cet événement symbolique une fête à la gloire du vin vaudois préfet, gouverneur du Guillon et musiciens ayant enfilé leurs tenues d'apparat pour l'occasion.

«Le Servagnin a vocation à jeter des ponts entre la Savoie et la Romandie», a scandé Raoul Cruchon de manière théâtrale et amicalement peu protocolaire à l'adresse des officiels français. «Nous serions bien inspirés de renouer avec ces échanges, car le lac contribue à la communion de nos peuples. Et si



«Si nous partageons la même eau du Léman. il serait légitime de partager le même vin.»

Raoul Cruchon, poète du vignoble morgien nous partageons la même eau du Léman, il serait légitime de partager le même vin.»

Reçus au son des hymnes nationaux des deux pays, les producteurs morgiens ont donc ramené quelques plants ressuscités dans les années 90 pour les confier aux bons soins du Domaine de Ripaille, lequel en assurera désormais la garde, le château ayant la vue sur son homologue de Morges. «Nous vous remercions de faire vivre ces relations entre nous dans la bonne humeur vaudoise qui est communicative», a répliqué le maire de Thonon Christophe Arminjon, en

complétant plus sérieusement qu'il serait utile «d'envisager la suite de nos échanges et cultiver davantage notre histoire commune autour d'un verre de vin de manière plus régulière».

Talents extraordinaires

Présentée comme la représentante des autorités fédérales, la conseillère nationale Jacqueline de Quattro s'est mise au diapason des dialogues. «Si l'on excepte la victoire de la Suisse contre la France; nos relations sont très bonnes. Notre région. des deux côtés du lac, recèle de talents extraordinaires qui savent extraire l'excellence des produits les plus simples puisqu'ils poussent de la terre, ce qui fait d'eux des ambassadeurs de notre tourisme.»

Un banquet «de sorte» a suivi ces échanges chaleureux entre deux rivages qui peinent à entretenir des relations malgré la distance très courte qui les séparent, l'idée étant évidemment de profiter de l'aura toujours plus grande du Servagnin pour assurer la promotion des crus morgiens dans leur ensemble dans un milieu où la concurrence est très vive, qu'elle vienne des vignobles voisins ou, plus encore, de l'étranger. Cédric Jotterand